



Le 15 septembre 2020

Société d'aide juridique du Manitoba  
287, Broadway, 4<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 0R9

**À l'attention du conseil d'administration**

**Objet : Restructuration envisagée du Centre juridique de l'intérêt public**

Mesdames,  
Messieurs,

Je vous écris au nom de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba, qui a pour mandat général de favoriser l'accès à la justice en français. Nous tenons à vous informer que notre organisme s'oppose à la restructuration envisagée du Centre juridique de l'intérêt public (« Public Interest Law Centre »).

Comme vous le savez, le Centre a essentiellement pour mission de fournir des services juridiques aux groupes qui disposent de moyens financiers limités et qui désirent faire valoir des questions d'intérêt public auprès des tribunaux. Il est bien connu pour les causes auxquelles il a participé concernant entre autres les droits autochtones, la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté.

En matière linguistique, le Centre a agi devant la Cour d'appel du Manitoba, en 2006, dans le cadre de l'affaire *Rémillard* qui portait sur l'interprétation des garanties législatives visant les services en français fournis par la Ville de Winnipeg. De plus, le personnel de l'AJEFM consulte régulièrement les juristes du Centre sur diverses questions. Ce dernier s'avère donc un allié précieux pour la francophonie relativement aux droits linguistiques et à l'accès à la justice en français.

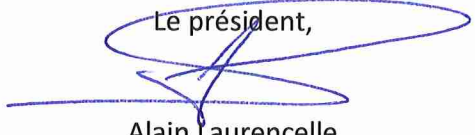
Selon les recommandations actuellement à l'étude, le Centre ferait l'objet d'un nouveau régime qui comporterait les deux axes principaux suivants :

- le Centre serait détaché de la Société d'aide juridique et il deviendrait une entité autonome;
- le gouvernement du Manitoba cesserait de financer les activités du Centre.

Nous estimons que, dans le contexte d'incertitude financière découlant de la pandémie, de telles mesures auraient pour effet de précariser et de fragiliser le Centre à outrance. Ainsi, il nous apparaît absolument primordial que le gouvernement maintienne l'ancrage du Centre au sein de la Société d'aide juridique et qu'il lui assure un financement adéquat et stable.

Nous vous exhortons à tenir pleinement compte de ce point de vue dans l'avis que vous soumettez aux autorités politiques provinciales quant à l'avenir du Centre.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Le président,  
  
Alain Laurencelle

c. c. : M<sup>e</sup> Christian Monnin, président de la Société de la francophonie manitobaine

M<sup>me</sup> Kate Kehler, directrice générale du Social Planning Council of Winnipeg